

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

LV^e année. Vol. II.

N^o 16

22 avril 1903.

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse): 5 francs.

Prix d'insertion 15 centimes la ligne ou son espace. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

la votation populaire du 15 mars 1903
sur le nouveau tarif des douanes.

(Du 17 avril 1903.)

Monsieur le président et messieurs,

La *loi fédérale* du 10 octobre 1902 sur le tarif des douanes a été publiée, le 22 du même mois, dans la *Feuille fédérale* (volume IV, page 633), en conformité des prescriptions de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Dans le délai référendaire ayant expiré le 20 janvier dernier, 110,820 signatures ont demandé la votation populaire sur ce tarif.

Le contrôle des listes de referendum a démontré que 10 signatures étaient remplacées par de simples », que 130 signatures étaient écrites de la même main et que, pour 213 signatures, l'attestation du maire de la commune devant constater le droit électoral des signataires manquait ou était insuffisante. Par notre décision du 13 février dernier, nous avons déclaré ces 353 signatures non valables et les avons défalquées du total général.

Par contre, nous avons admis comme valables les signatures dont le nombre n'était pas mentionné dans la légalisation de la feuille sur laquelle elles se trouvaient (4 signatures), celles qui n'étaient légalisées que par le secrétaire communal (10,184 signatures) ou par un membre du conseil communal et sans l'adjonction du sceau de la commune (56 signatures) et celles qui étaient légalisées par une personne dont les fonctions officielles n'étaient pas spécifiées et sans l'adjonction du sceau de la commune.

Il est ainsi resté un total de 110,467 signatures valables.

Le tableau ci-après indique la répartition des signatures par canton.

	Signatures	
	valables.	non valables.
Zurich	18,114	158
Berne	14,911	3
Lucerne	3,301	—
Uri	508	—
Schwyz	1,398	—
Unterwald-le-haut.	232	2
Unterwald-le-bas	104	—
Glaris	2,592	—
Zoug	869	3
Fribourg	680	—
Soleure	3,304	8
Bâle-ville	9,449	53
Bâle-campagne	994	4
Schaffhouse	1,032	—
Appenzell Rh.-ext.	1,347	9
Appenzell Rh.-int.	149	—
St-Gall	6,824	6
Grisons	2,194	1
Argovie	2,453	—
Thurgovie	1,889	10
Tessin	4,742	1
Vaud	6,999	9
Valais	3,449	—
Neuchâtel	13,838	82
Genève	9,095	4
Total	110,467	353

Aussitôt que nous avons pu nous assurer que le nombre légal de signatures était atteint, soit le 20 janvier, nous avons fixé la votation populaire au 15 mars écoulé, et nous avons pris les mesures nécessaires pour que tous les électeurs suisses pussent avoir en mains, dans le délai voulu, des exemplaires imprimés de la loi sur le tarif des douanes et pour que la votation se fit en conformité des dispositions légales (*F. féd.* de 1903, I. 79 et 82).

Le 5 février, la chancellerie fédérale avait terminé l'expédition des imprimés réglementaires aux chancelleries d'Etat des cantons.

Sur la base des renseignements fournis par les gouvernements cantonaux, la votation populaire du 15 mars 1903 sur le tarif des douanes a donné les résultats suivants.

Cantons.	Electeurs inscrits.	Bulletins rentrés			Oui.	Non.
		valables.	blancs.	non valables.		
Zurich	98,480	79,680	1227	39	53,493	26,187
Berne	131,135	94,913	476		60,890	34,023
Lucerne	36,294	25,089	188		18,713	6,376
Uri	4,709	3,465	23		1,571	1,894
Schwyz	13,362	7,899	36	28	4,402	3,497
Unterwald-le-haut	3,998	2,407	6	5	1,972	435
Unterwald-le-bas	3,087	2,102	5	1	1,454	643
Glaris	8,255	6,482		66	2,954	3,528
Zoug	6,425	3,828		60	2,330	1,498
Fribourg	31,040	21,677	113	51	16,844	4,833
Soleure	23,895	17,038	165	316	11,719	5,319
Bâle-ville	19,140	13,814	10	34	3,733	10,081
Bâle-campagne	14,324	9,369	49	3	5,585	3,784
Schaffhouse	8,554	7,423		54	5,767	1,656
Appenzell Rh.-ext.	13,454	10,730	151	11	6,204	4,526
Appenzell Rh.-int.	2,947	2,486	36	5	862	1,624
Saint-Gall	58,695	48,288	1193	—	22,454	25,834
Grisons	24,336	19,298	144	14	13,264	6,034
Argovie	46,329	40,632		460	31,477	9,155
Thurgovie	26,675	20,519	22	133	15,444	5,075
Tessin	39,435	17,483	132	77	5,957	11,526
Vaud	69,605	42,007	72	68	28,203	13,804
Vaiais	29,335	21,204	33	77	13,439	7,765
Neuchâtel	30,049	22,646	70	20	2,163	20,483
Genève	24,567	16,645	65	25	1,107	15,538
	768,125	557,124			332,001	225,123

La votation populaire accuse une participation de 72,5 % de tous les électeurs inscrits, et la loi a été acceptée par 332,001 *oui* contre 225,123 *non*, soit à une majorité de 106,878 voix.

Veillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 17 avril 1903.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,
DEUCHER.

Le chancelier de la Confédération,
RINGIER.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la votation populaire du 1 mars 1903 sur le nouveau tarif des douanes. (Du 17 avril 1903.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1903
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.04.1903
Date	
Data	
Seite	785-789
Page	
Pagina	
Ref. No	10 075 423

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.